



Synthèse des ateliers de concertation des conseils de quartiers des quatre premiers arrondissements de Paris

16 mai 2019



Sommaire

Le regroupement des arrondissements centraux, retour sur un processus de concertation

P.3

Retour sur la méthode de travail et le déroulé des ateliers

P.4

Quelle démocratie de proximité pour le futur secteur 1-2-3-4 ?

P.6

Quelle nouvelle géographie des conseils de quartier ?

P.11

Quels usages pour les anciennes mairies d'arrondissement ?

P.16

Le regroupement des arrondissements centraux, retour sur un processus de concertation



Ce document présente la restitution des trois ateliers de travail menés à l'initiative de la Ville de Paris avec les conseils de quartier des quatre arrondissements centraux, dans le cadre de leur regroupement en un secteur unique. Ces ateliers ont permis d'approfondir une concertation engagée dès fin 2017, et qui a pris plusieurs formes :

- Des réunions d'échanges dans les mairies d'arrondissement, en appui de la conférence d'arrondissement ;
- Des avis formulés par les conseils de quartier de chaque arrondissement, sur le rapport remis à la Maire de Paris le 19 décembre 2018 relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements ;
- L'organisation d'une conférence citoyenne en février 2018 ;
- Deux consultations sur la plateforme [idees.paris](https://idees.paris.fr) sur le nom du futur secteur et sur le devenir des bâtiments des mairies.

Ce processus a débouché sur des réflexions et propositions, dont la Maire de Paris a souhaité qu'elles soient approfondies avec les conseils de quartier.

Trois ateliers ont ainsi été organisés, sur les thèmes suivants :

- Quelle démocratie de proximité pour le futur secteur ? (atelier du 14 février 2019 à la mairie du 4^e)
- Quelle nouvelle géographie des conseils de quartier ? (atelier du 14 mars 2019 à la mairie du 2^e)
- Quel usage pour les bâtiments des ex-mairies d'arrondissement ? (atelier du 11 avril 2019 à la mairie du 3^e)

Cette synthèse des travaux des conseils de quartiers constitue une contribution collective à l'adresse de la future équipe municipale de Paris Centre, et un outil d'aide à la décision.



Retour sur la méthode de travail et
le déroulé des ateliers

Quelle démocratie de proximité
pour le futur secteur 1-2-3-4 ?



Quelle nouvelle géographie des
conseils de quartier ?

Quels usages pour les anciennes
mairies d'arrondissement ?

La méthode de travail et le déroulé des ateliers

Les 15 conseils de quartiers ont été invités par les 4 mairies d'arrondissement aux 3 ateliers.

Les 3 ateliers ont eu lieu les jeudi 14 février, 14 mars et 11 avril, et ont réuni plus de 100 personnes :

- 47 conseillers de quartier à l'atelier n°1
- 34 à l'atelier n°2
- 44 à l'atelier n°3

Les 3 ateliers ont duré 2h00 et se sont déroulés de la manière suivante :

- Après une courte introduction, les participants se sont répartis en groupe de 6 à 8 de manière à assurer une représentativité des quatre arrondissements. Les participants ont exprimé leurs idées sur des fiches individuelles et des fiches de synthèse, qui ont fait l'objet d'une restitution en séance plénière.

Questions posées lors de l'atelier n°1 :

- Quel avenir des conseils de quartier dans le contexte du regroupement des 4 arrondissements ?
- Comment mieux associer le citoyen aux décisions qui le concernent ?
- Comment améliorer la relation entre le citoyen et les services de proximité (propreté, voirie, animation ...) ? Quelle utilisation des outils numériques pour faciliter la relation entre l'administration et le citoyen ?

Questions posées lors de l'atelier n°2 :

- Partagez-vous la proposition de découpage du groupe de travail inter CQ 1234 ? Pour quelles raisons ?
- Si non, pourquoi ?
- Quel découpage proposez-vous ? A partir des supports à leur disposition, les participants ont proposé leur découpage sur des fonds de cartes vierges.

La 3^e thématique sur le devenir des mairies actuelles ayant déjà fait l'objet de propositions par les conseils de quartier, une synthèse de ces propositions a été réalisée pour le 3^e atelier. Les participants ont été invités à sélectionner 2 à 3 propositions afin de les approfondir.

Une dernière réunion s'est tenue le 16 mai pour présenter le rapport de synthèse et s'assurer de la fidélité de la retranscription des analyses et propositions formulées. A cette occasion, plusieurs remarques ont été intégrées dans le présent document.



Retour sur la méthode de travail et le déroulé des ateliers

Quelle démocratie de proximité pour le futur secteur 1-2-3-4 ?



Quelle nouvelle géographie des conseils de quartier ?

Quels usages pour les anciennes mairies d'arrondissement ?

Quelle démocratie de proximité pour le futur secteur 1-2-3-4 ?

La relation démocratique
Les conseils de quartier, leur rôle, leurs liens avec le conseil d'arrondissement et le conseil de Paris

La dynamique des conseils de quartier
Participer, agir, informer

Les conseillers de quartier s'interrogent sur leur rôle et leurs relations avec les instances de la démocratie représentative, conseil d'arrondissement et conseil de Paris. Beaucoup aspirent à un renforcement de ces liens, et proposent un **droit de saisine** et d'inscription à l'ordre du jour des sujets qui leur importent, par l'intermédiaire de **vœux** ou de **questions**, par la possibilité d'interrompre la délibération du CA pour y **prendre la parole**, ce que certaines chartes des conseils de quartier et règlements intérieurs des conseils d'arrondissement prévoient d'ailleurs déjà expressément à Paris.

Certains vont encore plus loin et proposent la création d'un **collège de conseillers de quartier** disposant d'un **droit de vote** dans les conseils d'arrondissement, désigné par exemple pour deux ans, voire de former des **conseils d'habitants**, sortes de seconde chambre, qui complèteraient la représentation électorale, selon un mode qui n'a pas été précisé.

Plusieurs idées ont fait converger le fonctionnement des conseils de quartier vers le **modèle des conseils citoyens**, issus de la loi Lamy, mis en place dans les Quartiers de la Politique de la ville : principe d'une présence systématique de **représentants des conseils de quartier dans les instances de pilotage des projets**, possibilité de **se constituer en personnalité morale**, modalités de désignation de membres permanents, souvent par tirage au sort sur la base du volontariat.

Pour autant, dans la suite des réflexions menées en amont des ateliers, plusieurs personnes interrogent les enjeux de représentativité des CQ et la façon d'inclure les populations qui n'habitent pas le centre, mais y travaillent, contribuant à son animation et son dynamisme et qui sont de fait exclus des CQ actuels.

Enfin, l'existence des CICA (conseil d'initiative et de consultation d'arrondissement) a été rappelée pour demander une dynamisation de ces conseils d'arrondissement particuliers, ouverts aux associations, celles-ci constituant des relais importants pour faire remonter les préoccupations, les idées et les propositions citoyennes auprès des élus locaux.

Quelle démocratie de proximité pour le futur secteur 1-2-3-4 ?

La relation démocratique
Les conseils de quartier, leur rôle, leurs liens avec le conseil d'arrondissement et le conseil de Paris

La dynamique des conseils de quartier
Participer, agir, informer

Le développement de la démocratie participative à Paris a entraîné la création de nouvelles façons de s'impliquer (porteurs d'initiatives du budget participatif, volontaires pour le climat, etc.). Les conseils de quartier souhaitent conserver leur rôle d'instance référente des débats sur les sujets locaux, et ont réfléchi à la façon d'encourager la participation des habitants à leurs travaux.

La réorganisation des conseils de quartiers pourrait être l'occasion d'adopter une charte unique, qui facilite les échanges avec les élus. Les groupes de travail précédant les trois ateliers avaient d'ailleurs proposé que son élaboration puisse se faire dans le cadre d'un groupe de travail incluant les représentants de tous les CQ sortants et qu'elle soit adoptée par un vote de tous les conseillers de quartier.

L'atelier a mis en évidence la nécessité de trouver le juste équilibre entre le mode de fonctionnement actuel (dynamiques qui ont été parfois longues à trouver et qui reposent souvent sur l'investissement personnel de conseillers de quartier), et les besoins d'une nouvelle dynamique.

Être attentif aux spécificités historiques, sociologiques ou géographiques des quartiers, à la capacité du local à se saisir en proximité de sujets de gestion quotidienne sont ressortis comme une exigence forte.

Le regroupement des arrondissements doit également permettre de mutualiser les moyens des mairies actuelles, notamment les coordinateurs des conseils de quartier, afin d'améliorer la communication et l'information sur l'activité des conseils et de renforcer les liens entre eux. Cela doit aussi démultiplier les capacités de formation, les participants étant très demandeurs de sessions pour améliorer leur connaissance des institutions et d'outils au service d'une meilleure efficacité collective.

Les participants ont évoqué les budgets alloués aux conseils de quartier, insistant sur la nécessité de maintenir et mutualiser les enveloppes, ainsi que la possibilité de reporter des sommes annuelles jugées relativement faibles, dans la perspective de développer des projets plus importants. L'idée de repenser le budget des conseils de quartier a été exprimée.

Quelle démocratie de proximité pour le futur secteur 1-2-3-4 ?

ZOOM SUR... La Maison Commune

Proposée par un groupe de plusieurs conseillers de quartier, la Maison Commune est un concept qui vise à mettre en réseau les trois bâtiments laissés vacants avec la future mairie, afin de fédérer une offre de service public à l'échelle du nouveau secteur.

Partant d'une analyse systémique des besoins des populations et de l'offre actuelle existante, il s'agirait d'organiser un atelier participatif réunissant des citoyens des quatre arrondissements mais aussi des usagers du centre de Paris, qui n'y résident pas (salariés, commerçants, étudiants, touristes...) pour établir un projet global, apte à renforcer le sentiment d'appartenance et de solidarité entre ces publics.

Plutôt que de reproduire dans chaque lieu la même offre en petit, la Maison Commune proposerait une offre complète, chaque lieu réunissant les fonctions les plus en synergies les unes avec les autres.



Quelle démocratie de proximité pour le futur secteur 1-2-3-4 ?

ZOOM SUR...

Une instance consultative pour poursuivre le travail engagé

A l'occasion de la réunion de synthèse du 16 mai a été exprimée une demande pour poursuivre la démarche engagée collectivement entre les conseillers de quartier des quatre arrondissement, sans attendre l'élection municipale de 2020.

Cette demande repose sur plusieurs constats :

- Les arrondissements centraux de Paris sont caractérisés, peut-être plus que les autres, par la concentration sur un espace restreint et dense de flux et de fonctions. Cette concentration génère conflits et désordres qui doivent être gérés sans attendre la prochaine mandature : impact de l'hypertourisme sur l'offre de logement et la spécialisation des commerces générateurs de nuisances et incivilités, saturation des différents modes de circulation y compris en zone piétonne, conflits d'usage de l'espace public ;
- La résolution de ces conflits et désordres nécessite la mobilisation de l'expertise d'usage des citoyens, résidents mais aussi actifs journaliers, dans une collaboration dynamique avec les services concernés ;
- La montée en puissance de la future organisation doit être progressive, son démarrage ne peut attendre les élections. Des structures de préfiguration devront être mises en place dans certains domaines.

Sur la base de ces constats il est proposé de constituer dès à présent une instance consultative, qui pourrait être la conférence des actuels conseils de quartier.

Cette instance pourrait travailler :

- sur les conditions d'une meilleure représentativité des futurs Conseils de Quartier par rapport aux différentes populations concourant à la vie de l'arrondissement,
- à la mise œuvre à court terme d'actions pour la résolution des conflits d'usage, et le partage pacifié de l'espace public, en collaboration avec les services gestionnaires,
- à la définition des actions de préfiguration et d'anticipation de la future organisation de l'arrondissement.

Cette proposition rejoint des réflexions formulées lors des groupes de travail au sein des arrondissements précédant les trois ateliers, qui plaidaient pour une période transitoire de deux ans pour reformater les instances de démocratie de proximité, au début du prochain mandat, permettant de poursuivre un travail collectif entre les CQ finalement très récent, susceptible d'aborder des thèmes inédits : carte scolaire, mobilité, etc..



Retour sur la méthode de travail et le déroulé des ateliers

Quelle démocratie de proximité pour le futur secteur 1-2-3-4 ?



Quelle nouvelle géographie des conseils de quartier ?

Quels usages pour les anciennes mairies d'arrondissement ?

Quelle nouvelle géographie des conseils de quartier ?

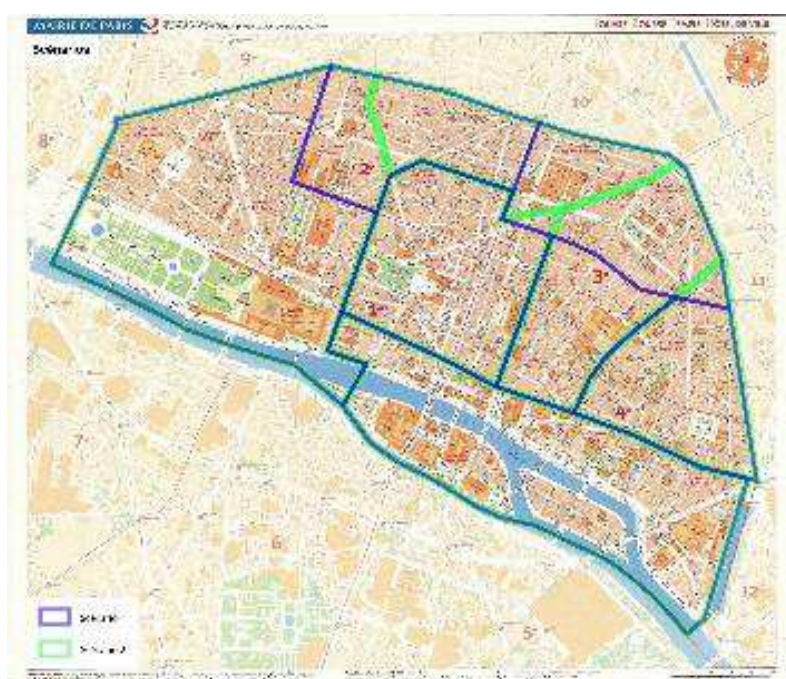
ZOOM SUR...

Deux scénarios proposés par des conseillers de quartier des quatre conseils limitrophes des arrondissements centraux

La séance du 14 mars 2019 s'est appuyée sur une réflexion initiée par des conseillers des quartiers Les Halles (1er), Montorgueil Saint-Denis (2ème), Sainte-Avoye (3ème) et Saint-Merri (4ème) dont les périmètres sont limitrophes et situés chacun dans l'un des quatre arrondissements. Leur contribution a permis à chacun de se positionner, et d'imaginer d'autres découpages, sur la base des hypothèses ou critères que ce groupe avait suggérés.

La réflexion de ce groupe de conseillers a reposé sur plusieurs principes : tenir compte de la démographie « moyenne » des conseils de quartier parisiens pour s'en rapprocher (les conseils de quartier actuels du centre étant plus petits), ne pas hésiter à s'affranchir des limites des arrondissements pour appréhender des quartiers « vécus » ou « historiques », à la morphologie urbaine homogène, ne pas traiter les grandes artères comme des limites mais plutôt des axes fédérateurs ou présentant des problématiques communes sur leurs deux rives, regrouper un ensemble cohérent de services (écoles, commerces, etc.).

Sur cette base, à partir de sa connaissance des quartiers du centre de Paris, le groupe de conseillers a imaginé deux scénarios (cf. carte jointe), comportant respectivement 7 et 6 quartiers, qui se distinguent principalement par des découpages différents au nord de part et d'autre de la rue Réaumur. Dans le premier scénario, les quartiers comptent 14 000 habitants environ en moyenne (de 11 000 à 19 000 environ) ; dans le second, 16 000 (de 13 000 à 23 000).



Quelle nouvelle géographie des conseils de quartier ?

Garder les périmètres actuels ?
du pour et du contre



Des propositions
complémentaires
Quelques idées nouvelles sur le
découpage

Plusieurs participants souhaitent le maintien en l'état des périmètres des conseils de quartier. Pour eux, le découpage actuel correspond à des réalités économiques et sociales. Le regroupement au sein de CQ plus grands leur fait craindre principalement deux difficultés : la perte d'une dynamique collective de mobilisation et de participation construite dans la durée ; une moindre efficacité dans la prise en compte des « petits problèmes » du quotidien, qui sont parfois les plus irritants.

A contrario, des conseillers de quartiers sont favorables au renouvellement des périmètres, pour les raisons suivantes : certains conseils de quartier d'arrondissements limitrophes présentent des caractéristiques communes, ce qui pourrait justifier d'appartenir à un même périmètre (ex. Les Halles / Saint-Merri) ; des quartiers historiques comme le Marais ou le Sentier sont aujourd'hui répartis sur plusieurs conseils de quartier d'arrondissement différents, ce qui mérite un questionnement ; dans les arrondissements parisiens aujourd'hui plus peuplés, les conseils de quartier sont aussi plus grands, sans que cela ne remette en cause leur capacité à une dynamique collective ou à appréhender des enjeux de proximité.

Quelle nouvelle géographie des conseils de quartier ?

Garder les périmètres actuels ?
Arguments pour, arguments contre

Des propositions complémentaires
Des idées pour un nouveau découpage



Les deux scénarios imaginés par le groupe de conseillers de quartier ont constitué une base de réflexion, sur lesquels les sous-groupes se sont positionnés ou proposés des alternatives. Certains sous-groupes ont proposé de simples ajustements aux scénarios, d'autres ont suggéré une autre géographie :

- Un élément structurant du paysage du centre de Paris a été mis en avant comme levier de logique de quartier : la Seine. Si un sous-groupe a envisagé un conseil de quartier unique de la place de la Concorde à l'Arsenal, un périmètre consensuel semble se dessiner du Vert Galant à Arsenal englobant les îles, limité au nord par la rue de Rivoli/Saint-Antoine, le secteur Concorde-Louvre étant davantage lié au nord vers la Place Vendôme et l'Opéra.
- Préserver la cohérence des arrondissements actuels en découpant 6 conseils de quartier (un respectivement pour les 1^{er} et 2^e ards, deux pour les 3^e et 4^e) ou 10 (deux pour les 1^{er} et 2^e, trois pour les 3^e et 4^e).
- Envisager un découpage à géométrie variable, préservant certains conseils de quartiers à l'échelle actuelle (St Germain l'Auxerrois) si leurs membres estiment que leur fonctionnement le justifie, tout en constituant de nouveaux périmètres plus grands dans d'autres quartiers historiquement constitués (Palais Royal ou les Halles du scénario 2).

Quelle nouvelle géographie des conseils de quartier ?

ZOOM SUR...

La production cartographique des sous-groupes de l'atelier du 14 mars 2019



Les chiffres rouges figurent le numéro du scénario initial retenu par le groupe 1.

Les remarques apportées : le quartier Palais Royal devrait englober la Bourse ; la pointe du « Vert Galant » est à intégrer au quartier « Seine » ; Arts et Métiers doit englober la place qui se trouve devant St Nicolas des Champs entre la Rue Réaumur et rue de Turbigo ; Vosges doit englober le triangle rue Vieille du Temple/ rue du Pont aux Choux.



Ce groupe privilégie le maintien des périmètres actuels, mais a néanmoins imaginé un découpage en huit conseils de quartier.

A quelques ajustements près, les quartiers 1, 2, 3 et 7 sont semblables aux scénarios « témoins ». En revanche, le quart nord-est s'appuie sur les rues Vieille du Temple et Saintonge pour départager les quartiers 4, 5, 6 et 8.



Ce groupe a conservé le principe d'un grand conseil de quartier à l'ouest et d'un autre le long de la Seine à l'est, mais a fortement fait évoluer la proposition de découpage dans le quart nord-est, en s'appuyant sur les rues Rambuteau et Archives comme nouvelles limites plutôt que Pastourelle/Poitou et Vieille du Temple.



Retour sur la méthode de travail et le déroulé des ateliers

Quelle démocratie de proximité pour le futur secteur 1-2-3-4 ?



Quelle nouvelle géographie des conseils de quartier ?

Quels usages pour les anciennes mairies d'arrondissement ?

Quels usages pour les
anciennes mairies
d'arrondissement ?

La fin d'un cycle concertation
avec les Parisien.ne.s

Equipements parisiens,
équipements locaux ?

Une méthode pour tenir
compte de la spécificité des
bâtiments des mairies

Depuis 2017 diverses concertations ont eu lieu afin de recueillir l'avis des Parisien.ne.s sur l'usage qu'ils souhaiteraient des bâtiments libérés. Des directions communes ressortent de ces différentes consultations :

La conférence de citoyen.ne.s

Dans l'avis qu'elle a rendu, la conférence de citoyen.ne.s qui a réuni une vingtaine de personnes représentantes des habitants et des usagers des 4 arrondissements a exprimé trois axes de services qu'elle souhaiterait voir mis en œuvre dans les bâtiments :

- la culture et la vie associative ;
- le rayonnement économique ;
- un bâtiment à vocation majoritairement sociale et solidaire.

La consultation sur idees.paris.fr

Lancée en octobre 2018 au moment de la votation citoyenne sur le nom et l'emplacement de la mairie de secteur, la consultation avait recueilli le 31 janvier 2019, au moment de sa clôture, 1363 contributions. Les parisien.ne.s avaient la possibilité de sélectionner jusqu'à 4 types de services publics. Parmi les 7 propositions, trois sont ressorties majoritairement avec plus de 600 votes pour chacune :

- des espaces à vocation artistique, culturelle et sportive (815 votes) ;
- des espaces solidaires en direction des personnes les plus fragiles (707 votes) ;
- un pôle d'innovation et de sensibilisation pour un développement durable de Paris (606 votes).

L'avis des conseils de quartier

A l'occasion de la remise du rapport à la Maire sur le regroupement des arrondissements centraux les conseils de quartier des quatre arrondissements ont remis un avis dans lequel ils se sont exprimés sur le devenir des bâtiments libérés. Leurs propositions ont été explicitées lors de l'atelier dédié le 11 avril 2019.

Quels usages pour les
anciennes mairies
d'arrondissement ?

La fin d'un cycle concertation
avec les Parisien.ne.s

Équipements parisiens,
équipements locaux ?

Une méthode pour tenir
compte de la spécificité des
bâtiments des mairies



Une seule contrainte a été posée en préalable par la Maire de Paris à la réflexion sur le devenir des bâtiments : que les anciennes mairies demeurent des lieux d'accueil de services publics. Les propositions issues de la concertation oscillent clairement entre deux logiques de destination, selon que les participants ont privilégié des projets tournés vers les habitants du centre de Paris ou plutôt des enjeux parisiens voire métropolitains.

A l'issue de ce troisième atelier, plusieurs voix se sont exprimées pour revendiquer une ambition forte, et la prise en compte d'une spécificité aussi majeure qu'évidente du centre de Paris : sa centralité qui entraîne une fréquentation quotidienne dépassant le cercle de ses habitants. Certaines propositions reprises ci-après s'inscrivent dans ce cadre, et présentent un fort potentiel de lieux phares, à rayonnement à minima parisien.

D'autres sont orientées vers la réponse à des besoins locaux. A cet égard, une demande a été également formulée d'organiser, sur le modèle des minibus « traverses » déployés en parallèle du réseau majeur d'Ile-de-France Mobilité, un système de navettes entre les anciennes mairies d'arrondissement et la nouvelle mairie de secteur pour faciliter les déplacements entre ces équipements.

Ce document restitue ces propositions sans qu'une préférence n'ait été clairement affirmée lors des séances de travail, même si les conseillers de quartier, à l'écoute des préoccupations de leurs concitoyens, ont listé un certain nombre d'enjeux locaux.

Quels usages pour les
anciennes mairies
d'arrondissement ?

La fin d'un cycle concertation
avec les Parisien.ne.s

Equipements parisiens,
équipements locaux ?

Une méthode pour tenir
compte de la spécificité des
bâtiments des mairies



Outre le public auquel les futurs équipements s'adresseront et l'échelle de leur rayonnement, une autre dimension à prendre en compte est apparue en réunion : les bâtiments qui abritent les mairies sont des bâtiments historiques à haute valeur patrimoniale, dans lesquels il sera peut-être difficile de réaliser /traduire les projets proposés lors de la concertation.

Pour poursuivre le travail engagé, il conviendrait d'abord de recenser finement l'offre de services actuels, publics ou privés, dans les quatre arrondissements, et les pistes d'amélioration. Des actions correctives pourraient être menées, sans que cela ne concerne la réaffectation des anciennes mairies.

Ensuite, les mairies présentent des particularités fortes, liées à l'histoire de la construction édilitaire : salles d'apparat et de représentation, circulations largement dimensionnées, façades majestueuses destinées à manifester la fonction de mairie dans l'espace public, mais aussi à l'inverse, combles aménagés en bureaux distribués le long d'un couloir pour les besoins de l'administration. La grande qualité patrimoniale de ces locaux, qu'il convient évidemment de préserver, forme une contrainte. De même que certaines programmations résultant de l'idéation menée au cours de la concertation induisent des besoins et des normes particulières, qui ne se coïncident pas toujours avec la contrainte bâtementaire des anciennes mairies. Les prochaines échéances devraient donc comporter une prise en compte de ces contraintes pour mettre en évidence les programmes les plus compatibles avec elles.

Des équipements polyvalents de proximité

Plusieurs participants ont fait part de besoins qui orienteraient les anciennes mairies vers des usages polyvalents à destination des habitants du centre, d'associations : activités culturelles ou sportives type yoga/judo, salle des fêtes, réunions des CQ. Le maintien des cérémonies républicaines (mariages, fêtes civiles, parrainages) dans les anciennes mairies d'arrondissements a également été proposé, de même que certaines fonctions administratives (Etat Civil, guichet unique des services techniques, éducation etc.).

Dans cette optique, il faut aussi rappeler la demande d'une réflexion sur les maisons des associations, face à la crainte qu'une fusion des MVAC entraîne du perte de capacité globale dans le secteur Centre.

Un pôle de solidarité de type centre social

L'offre de centres sociaux est réduite dans le secteur centre. Les enjeux d'accès aux droits, de soutien scolaire ou à la parentalité, de médiation, d'entraide ou d'intégration sont pourtant importants pour les participants, et pourraient justifier le développement d'une structure dédiée.

Un pôle culturel, symbole de l'ouverture de Paris au monde : la bibliothèque multilingue

Les trois groupes travaillant sur le thème de la culture se sont retrouvés dans le projet d'une bibliothèque multilingue, symbole de Paris ville monde. Cet équipement, profitant éventuellement d'une extension de la bibliothèque A. Rimbaud, comporterait un fonds multilingue, une salle de consultation de la presse internationale, un laboratoire de langue, un club de lecture, une antenne européenne (la Maison de l'Europe ayant déménagé dans le 17e). Une association, « Livre Ensemble » s'est d'ailleurs constitué pour soutenir ce projet.

Quels usages
pour les
anciennes mairies
d'arrondissement
?

Un pôle dédié à la lutte contre la précarité

La demande pour transformer une ancienne mairie en un lieu consacré à l'aide aux personnes les plus en difficulté a clairement émergé, comme un symbole de la solidarité entre Parisiens : centre médical gratuit, services de bagagerie, coiffeur, pédicure et bains-douches, domiciliation, épicerie solidaire voire hébergement...

Un pôle innovation numérique et citoyen « la mairie numérique »

La dématérialisation croissante des services municipaux peut s'incarner dans un lieu dédié, vitrine du Paris numérique, également lieu de débat et de réflexion sur la mutation digitale et ses conséquences sur la citoyenneté, à l'image des Halles Civiques. Ouvert au public avec un espace public numérique et un lieu de formation, ce lieu pourrait également fédérer des acteurs du secteur privé et proposer des espaces de co-working.

Un pôle citoyen : le « Lieu du débat permanent »

La demande des Parisien.ne.s d'être associés aux décisions et de participer à la délibération collective pourrait trouver satisfaction dans un « Lieu de débat permanent », sous la forme d'un amphithéâtre ouvert à tou.te.s, notamment aux actifs non résidents qui participent pourtant à la vie parisienne. Cette fonction paraît compatible avec une autre proposition de pôle visant à l'information du citoyen, à l'instruction civique, à faciliter le contact entre le citoyen et l'administration.

